



**Ville de
L'Ancienne-Lorette**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE**

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 24 septembre 2019 à 19h30.

217-19

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie privée ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de la personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité de proclamer la Ville de L'Ancienne-Lorette alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

**ÉMILE LORANGER, ing.
Maire**

**Me CLAUDE DESCHÊNES, OMA
Greffier**